



ÉNONCÉ DE POLITIQUE EN MATIÈRE DE RELATIONS COMMUNAUTAIRES		
DÉPOSITAIRE DE LA POLITIQUE	La vice-présidente exécutive (VP) des Affaires corporatives	
AUTORISÉ PAR	Le président-directeur général	DATE : septembre 2019
Version numéro 1		

La Politique définit l'approche de l'entreprise en matière de gestion des relations communautaires. Elle fait partie d'une classification hiérarchique<sup>1</sup> des documents et établit le cadre de référence pour les normes et lignes directrices propres à la discipline qui devraient être lues en parallèle.

Nous croyons que les communautés et les sociétés au sein desquelles nous travaillons bénéficieront de la présence d'AngloGold Ashanti. Nous avons pris l'engagement de contribuer au développement durable. Nous avons également la volonté de faire respecter et de promouvoir les droits de l'homme les plus fondamentaux partout où nous exerçons nos activités.

Nous nous efforçons d'entretenir des partenariats communautaires fondés sur la confiance. Un dialogue approprié mené dans un esprit de transparence et de bonne volonté est essentiel dans la mesure où nous favorisons des partenariats productifs, respectueux et mutuellement bénéfiques dans les communautés où nous sommes présents.

AngloGold Ashanti a l'intention de ne pas causer de dommages et de laisser un héritage à valeur durable en :

- respectant les lois, règlements et engagements volontaires en vigueur que nous avons adoptés.
- mobilisant et consultant nos parties prenantes de façon proactive, cohérente, transparente, éclairée et participative, dans le but de déterminer le moyen le plus efficace de créer de la valeur partagée.
- veillant à ce que des processus clairs de règlement des griefs de la communauté soient mis en place, afin qu'ils soient reçus, examinés et traités le plus rapidement possible.
- s'employant à faire face aux difficultés liées aux mines artisanales à petite échelle (MAPE), conjointement avec les parties prenantes concernées, afin de limiter les effets négatifs sur les personnes et l'environnement.
- veillant à ce que des ressources adéquates soient disponibles à la mesure des risques sociaux, des répercussions possibles et des perspectives socioéconomiques, tout au long du cycle de vie de nos activités.
- respectant les droits de l'homme de toutes les parties prenantes, notamment les droits des peuples autochtones et des autres groupes minoritaires.

<sup>1</sup> La structure hiérarchique des documents du Groupe est la suivante : valeurs, politique, normes et lignes directrices de la société.





- respectant les valeurs, les traditions et les cultures des communautés locales et autochtones où nous travaillons.
- acquérant et utilisant les terres de manière à garantir l'exécution efficace de nos activités commerciales, tout en obtenant le consensus le plus large possible parmi les personnes intéressées.
- évitant la relocalisation ou toute autre forme de déplacement dans la mesure du possible et, lorsque cela est nécessaire, en s'assurant que cela est fait d'une manière conforme aux meilleures pratiques internationales et d'une manière qui, dans la mesure du possible, réduit et atténue l'impact potentiellement néfaste aux niveaux environnemental, social, culturel et économique.
- prenant des initiatives en partenariat avec les sociétés au sein desquelles nous travaillons, pour promouvoir le développement social et économique dans nos communautés d'accueil.
- soutenant les initiatives locales en matière d'emploi et d'approvisionnement, lorsque cela est possible, pour améliorer la situation des communautés.
- améliorant en permanence les systèmes de gestion sociale, afin de s'assurer que nos obligations en matière de prestations sociales sont respectées.
- rendant compte de notre performance sociale aux parties prenantes internes et externes, en temps utile et de manière transparente.

